



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/44
5 novembre 2012



FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-huitième réunion
Montréal, 3 – 7 décembre 2012

PROPOSITION DE PROJET : URUGUAY

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche) PNUD

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS
Uruguay

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I)	PNUD (agence principale)

(II) DERNIÈRES DONNÉES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2011	17,62 (tonnes PAO)
--	--------------	--------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)							Année : 2011		
Substances chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agents de transformation	Utilisations en laboratoire	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123			0,0						0,0
HCFC-124					0,1				0,1
HCFC-141b		0,0			0,9				0,9
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés		4,6							4,6
HCFC-142b					0,4				0,4
HCFC-22				1,7	14,5				16,2

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009-2010 :	23,33	Point de départ des réductions globales durables	28,66
CONSOMMATION ÉLIGIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	4,18	Restante :	24,48

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2012	2013	2014	2015	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	1,1	6,9	0,2	0,5	8,7
	Financement (\$US)	107 500	442 953	21 500	48 379	620 332
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)		1,0			1,0
	Financement (\$US)		73 276			73 276

(VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	23,33	23,33	21,0	
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	23,33	23,33	21,0	
Financement convenu (\$US)	PNUD	Coûts du projet	100 000	100 000	115 000	20 000	45 004	380 004
		Coûts d'appui	7 500	7 500	8 625	1 500	3 375	28 500
Financement approuvé par l'ExCom (\$US)		Coûts du projet	100 000	0	0	0	0	100 000
		Coûts d'appui	7 500	0	0	0	0	7 500
Total du financement soumis pour approbation à la présente réunion (US \$)		Coûts du projet	0	100 000	0	0	0	107 500
		Coûts d'appui	0	7 500	0	0	0	7 500

Recommandation du secrétariat :	Approbation globale
--	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de l'Uruguay, le PNUD, en qualité d'agence d'exécution principale, a soumis à la 68^e réunion du Comité exécutif une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour un montant total de 100 000 \$US, plus coûts d'appui de 7 500 \$US pour le PNUD. La demande soumise comprend un rapport périodique sur la première année de mise en œuvre du PGEH ainsi que le plan annuel de mise en œuvre de 2013.

Contexte

2. Le Comité exécutif a approuvé à sa 65^e réunion le PGEH de l'Uruguay, destiné à réduire d'ici à 2015 la consommation de HCFC du pays de 10 % par rapport à la valeur de référence, pour un financement total s'élevant en principe à 380 004 \$US, plus coûts d'appui d'agence de 28 500 \$US pour le PNUD. Lors de cette même réunion, Comité exécutif a approuvé 100 000 \$US plus coûts d'appui d'agence de 7 500 \$US pour le PNUD pour la mise en œuvre de la première année du PGEH.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

3. L'accord final entre le PNUD et le gouvernement de l'Uruguay pour la mise en œuvre du PGEH a été signé officiellement en mars 2012. Le présent rapport périodique couvre les activités entreprises par le gouvernement au cours de la période suivant la signature de l'accord.

4. Ces activités comprennent un examen du cadre juridique et du système d'autorisation afin d'évaluer et de préparer les mesures nationales destinées à l'importation, à l'exportation et au transit des HCFC et des équipements contenant des HCFC ainsi que les activités de sensibilisation destinées à soutenir l'élimination des HCFC. Pour le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation, des réunions ont eu lieu avec les parties prenantes concernées afin de préparer et de développer en détail le programme de formation aux bonnes pratiques dans ce secteur. Une évaluation des équipements de formation disponibles ainsi que des autres besoins liés à la manipulation des nouveaux gaz a été réalisée afin de mettre au point les spécifications pour les acquisitions d'équipements nécessaires dans le cadre de cette phase du PGEH. Le gouvernement de l'Uruguay a aussi commencé un recadrage du système de certification des techniciens frigoristes afin de mettre l'accent sur des éléments exigeant des connaissances sur la gestion de produits de remplacement à faible PRG. Il a également évalué les meilleures options pour la mise en place d'un centre national de récupération et de recyclage des HCFC.

5. À partir de septembre 2012, sur les 100 000 \$US de financement approuvés pour la première tranche, 23 600 \$US ont été décaissés et 12 500 \$US engagés pour le reste de l'année. Le solde de 63 900 \$US sera décaissé en 2013.

Plan annuel pour la seconde tranche du PGEH

6. Le PGEH de l'Uruguay a été conçu de façon à comprendre deux tranches annuelles égales pour la période 2012- 2015. Les principales activités à mettre en œuvre en 2013 sont les suivantes :

- (a) Formation des agents des douanes aux nouvelles mesures de réglementation des HCFC et à l'identification des frigorigènes. Des identificateurs de frigorigènes seront achetés et fournis aux agents de douanes pour que ceux-ci les utilisent aux points d'entrée durant la formation. Ces activités comprendront la formation de 40 agents des douanes planifiée dans le cadre de 3 ateliers, la fourniture d'identificateurs pour les agents de douanes, ainsi que des ateliers consultatifs destinés aux autorités concernées, aux importateurs et distributeurs de SAO et aux associations de réfrigération afin de promouvoir la

manipulation sans danger des frigorigènes de remplacement (26 600 \$US) ;

- (b) Évaluation des produits de remplacement du HCFC-141b utilisés dans le processus de rinçage, comprenant quelques cours de formation sur ces produits de remplacement prometteurs qui feront l'objet d'une démonstration (20 000 \$US) ;
- (c) Un programme d'assistance technique pour le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération, notamment la formation et la certification de 150 techniciens frigoristes aux bonnes pratiques de l'entretien, l'acquisitions de 3 sets d'équipements de formation destinés à la manipulation correcte des produits de remplacement à faible PRG et 15 sets d'équipements pour le centre national de récupération et de recyclage (82 300 \$US) ;
- (d) Développement d'activités liées à la sensibilisation axées sur les mesures de réglementation des HCFC et l'adoption de produits de remplacement des HCFC (8 700 \$US) ;
- (e) Un projet d'unité de suivi qui serait responsable du suivi des activités incluses dans le plan de mise en œuvre (26 300 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT

OBSERVATIONS

Système d'autorisation et de quotas des HCFC

7. Conformément à la décision 63/17, le Secrétariat a demandé au gouvernement de l'Uruguay par l'intermédiaire du PNUD de confirmer l'existence d'un système national applicable d'autorisation et de quotas pour les importations de HCFC, et de confirmer que ce système était en mesure d'assurer la conformité du pays avec le calendrier du Protocole de Montréal d'élimination durant la mise en œuvre du PGEH. Le PNUD a répondu qu'il existait des réglementations sur les SAO contrôlant les importations et les exportations de SAO, notamment des HCFC. Le PNUD a fourni une lettre du gouvernement confirmant que ce système d'autorisation permettrait au pays de respecter les mesures de réglementation du Protocole de Montréal.

Consommation de HCFC

8. Le Secrétariat a pris note avec satisfaction que la consommation de HCFC communiquée en 2011 par l'Uruguay en vertu de l'article 7 était de 17,62 tonnes PAO, quantité inférieure à sa consommation de 2010 (24,7 tonnes PAO) et d'environ 25 % en-dessous de sa valeur de référence fixée à 23,4 tonnes PAO.

Rapport périodique

9. Le Secrétariat a examiné le rapport périodique envoyé par le gouvernement de l'Uruguay, qui constituait l'une des conditions du décaissement de la seconde tranche. Il a pris note que suite à de légers retards dans la signature de l'accord conclu entre le PNUD et le gouvernement, le rapport périodique ne couvrait en réalité que quatre mois de mise en œuvre. Les activités menées à bien pendant cette période comprenaient la poursuite du travail sur les orientations du PGEH afin d'assurer que le système de quotas soit en place d'ici à 2013, les activités de sensibilisation ainsi que la mise au point des spécifications des équipements nécessaires à la formation des techniciens. Au cours de cette période, les accords avec les parties prenantes partenaires pour la formation des agents des douanes ainsi que des frigoristes spécialistes de l'entretien ont été également finalisés et acceptés, et certains ateliers de formation devraient être achevés avant la fin de 2012.

10. Le Secrétariat a aussi noté que sur le budget de 100 000 \$US approuvé pour la première tranche, seul un montant de 23 600 \$US avait été dépensé. Le PNUD a indiqué qu'un montant supplémentaire de 12 500 \$US avait été engagé pour des dépenses d'ici la fin de 2012. Le solde de 63 900 \$US sera dépensé en 2013.

11. Conformément à ce qui est mentionné plus haut, le PNUD, répondant à ce qui lui été demandé, a fourni un plan de mise en œuvre actualisé pour 2013, qui comprend les activités héritées de la première tranche qui seront menées à bien ainsi que les activités prévues pour la deuxième tranche. Ces activités sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Agence	Projet	Activités restantes de la tranche 1	Solde de 2012 à transférer en 2013	Activités de 2013 (tranche 2)	Financement demandé (tranche 2)	Budget total 2013
PNUD	Adaptation et promulgation des instruments politiques et du développement des capacités	Formation des agents des douanes sur les nouvelles mesures de réglementation, les produits de remplacement des HCFC et l'identification des frigorigènes. 40 agents des douanes formés dans le cadre de 3 sessions de formation. Acquisition d'identificateurs de frigorigènes pour les points d'entrée.	6 600	Evaluation des mesures de réglementation et sensibilisation à ces dernières afin de garantir le gel de la consommation de HCFC au niveau de la valeur de référence.	20 000	26 600
PNUD	Élimination du HCFC-141b utilisé dans les activités de rinçage			Evaluation des produits de remplacement du HCFC-141b utilisé dans les procédés de rinçage. Formation à l'utilisation des produits de remplacement sélectionnés. Préparation de normes pour interdire le HCFC dans le rinçage. Sensibilisation aux nouvelles réglementations. Accords avec des sous-secteurs spécifiques pour l'adoption de nouvelles pratiques sans HCFC-141b.	20 000	20 000
PNUD	Secteur de l'entretien	Sessions de formation sur les bonnes pratiques dans la réfrigération et les produits de remplacement du HCFC. Achat des équipements pour le centre national de Récupération, Réutilisation et Recyclage des frigorigènes. (R&R&R) Achat de 15 sets d'équipement pour le R&R&R	42 300	Acquisition de 3 sets de matériel de formation pour la manipulation appropriée de produits de remplacement à faible PRG. Formation pratique sur l'adoption de nouveaux produits de remplacement dans les principaux centres et sous-secteurs de consommation de HCFC. 150 techniciens,	40 000	82 300

				formateurs et étudiants formés aux bonnes pratiques en matière de réfrigération. Accords avec des sous-secteurs spécifiques pour prendre en main les technologies sans HCFC.		
PNUD	Campagne de sensibilisation	Activités de sensibilisation en relation avec les mesures de réglementation sur les HCFC et l'adoption de produits de remplacement.	3 700	Activités de sensibilisation en relation avec les mesures de réglementation sur les HCFC et l'adoption de produits de remplacement.	5 000	8 700
PNUD	Suivi et évaluation	Audit de la mise en œuvre du projet. Suivi des activités de formation et de réglementation.	11 300	Réunion avec les parties prenantes dans les principaux centres de consommation. Rapports sur la mise en œuvre du projet. Audit de la mise en œuvre du projet. Suivi des activités de formation et de réglementation.	15 000	26 300
TOTAL			63 900		100 000	163 900

RECOMMANDATION

12. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de l'Uruguay et recommande également l'approbation globale de la deuxième tranche de la phase I du PGEH et du plan annuel de mise en œuvre de 2013 au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	100 000	7 500	PNUD
